

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

**Complément au Plan d'action et au suivi-évaluation du PCAET
après avis de l'Etat et de la Région et Consultation du public
Actions 4-2, 7-2, 15-2, 19-2, 19-3 21-2
Mai 2021**

AXE STRATEGIQUE : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLE

ACTION N° 4-2. PRESCRIPTION MEDICALE VELO

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2021	3/3	1/3

CONTEXTE

L'activité physique modérée pratiquée régulièrement intégrant des séquences d'endurance d'au-moins 10 mn à raison d'au-moins 150 mn hebdomadaires procure un bénéfice très significatif pour l'adulte :

elle réduit le risque d'hypertension, de cardiopathies coronariennes, d'accident vasculaire cérébral, de diabète, de cancer du sein et du colon, de dépression et de chute;

elle améliore l'état des os et la santé fonctionnelle;

elle améliore l'état des os et la santé fonctionnelle; et est un déterminant clé de la dépense énergétique et est donc fondamental pour l'équilibre énergétique et le contrôle du poids.

L'OMS encourage les interventions visant à promouvoir l'activité physique pour faire en sorte que la marche, le vélo et d'autres formes d'activité physique soient accessibles et puissent être pratiquées en toute sécurité.

Le vélo à assistance électrique procure, à durée égale d'utilisation, un bénéfice équivalent à celui d'un vélo classique. Il permet de s'affranchir des reliefs, d'élargir ainsi le public concerné et peut s'intégrer plus facilement en substitution de la voiture dans les déplacements quotidiens.

OBJECTIFS

L'objectif est de faciliter l'accès au vélo à assistance électrique le rendant économiquement accessible aux publics identifiés pour raison médicale pour en expérimenter l'opportunité et la faisabilité en conditions réelles avant acquisition ou location longue durée. L'objectif est de louer 10 équivalent VAE par an.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

L'action consiste à acquérir un parc de vélo à assistance électrique en vue de sa location à bas coût, sous condition de revenu, et sur recommandation expresse par un professionnel de santé.

ACTIONS EN COURS

Analyse des modes d'organisation des professionnels de santé.

Consultation pour acquisition de 20 VAE

MOYENS

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	Association Le Tacot Fédération Française de cardiologie Professionnels de santé

Ressources humaines

Stagiaires

Ressources documentaires ou techniques

Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé, auteurs : OMS, date de publication: 2010, ISBN: 9789241599979

Budget

40 000 € TTC

Financement Région : 20 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Sécurisation des cheminements et du stationnement.

Changement d'habitudes

Appropriation par les professionnels de santé.

CALENDRIER

2^{ème} semestre 2021

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Acquisition des VAE Cumul des journées de location /	Bièvre-Isère Communauté	0	20 3650 équivalents

(365 x nombre de VAE)		0	jours de location par an
-----------------------	--	---	--------------------------

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Suivi de l'effectivité de l'usage du VAE

Indicateur de suivi environnemental

Cumul du kilométrage effectué par ce parc VAE

Valorisation de l'économie d'émission de GES sur la base de 100g de CO₂ par km.

ACTION N° 4-2. PRESCRIPTION MEDICALE VELO	2
CONTEXTE	2
DESCRIPTIF	3
ACTIONS EN COURS	3
MOYENS	3
DIFFICULTES IDENTIFIEES	3
CALENDRIER	3
INDICATEURS DE SUIVI	3
LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	4
ACTION N°7-2. MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONSERVATION DES ESPECES	5
CONTEXTE	8
OBJECTIFS	8
DESCRIPTIF	9
ACTIONS EN COURS	9
DIFFICULTES IDENTIFIEES	10
CALENDRIER	10
INDICATEURS DE SUIVI	10
LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	11
ACTION N°19-2. ATTEINDRE L'OBJECTIF TEPOS EN 2050	12
ACTION N°19-3. SE Doter d'un plan territorial des énergies nouvelles renouvelables	16
ACTION N°21-2. ENGAGER LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR APPORT VOLONTAIRE	19

ACTION N° 7-2. MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONSERVATION DES ESPECES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2021	3/3	1/3

CONTEXTE

La plaine de Bièvre présente une richesse biodiversitaire que l'évolution des modes de production agricoles, l'extraction de granulats et l'extension des surfaces artificialisées tend à réduire. La hausse de la démographie et le développement des activités économiques vont contribuer dans les prochaines années à aggraver cet état de fait. L'attrait du territoire pour les entreprises risque d'être amoindri devant le risque de devoir mettre en place des mesures de compensation à une implantation ou à une extension dont l'impact est mal connu avant les études environnementales, elles-mêmes longues et coûteuses.

OBJECTIFS

Le plan de conservation a comme stratégie, la préservation des espèces patrimoniales des plaines de Bièvre et du Liers sans frein au développement du territoire. Cette stratégie comporte six objectifs principaux : • Conseiller pour la bonne prise en compte des espèces, • Sécuriser le foncier à enjeux prioritaires,

- Gérer les milieux naturels à enjeux pour ces espèces,
- Intervenir d'urgence sur des individus en danger,
- Animer et communiquer sur le plan de manière collective et partagée,
- Suivre et évaluer le plan.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	0	++

DESCRIPTIF

Pour répondre à ces objectifs, trois buts sont fixés :

- créer des zonages des enjeux pour les 5 espèces concernées, le Busard cendré, L'Édicnème criard, le Petit Gravelot, le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué
- recenser et préciser des mesures compensatoires favorables et efficaces pour les espèces cibles dans un "catalogue de mesures compensatoires",
- réaliser en parallèle des actions de protection des milieux favorables aux espèces et de sauvegarde des nichées et des pontes qui permettront d'assurer une cohérence de préservation des cinq espèces ciblées par le plan, et donc une plus grande efficacité des mesures du plan. Il s'agit du "programme d'actions d'accompagnement".

Ces éléments serviront à l'évitement et à la compensation de ces espèces dans le cadre d'aménagements

ACTIONS EN COURS

Concertation entre les quatre EPCI concernés (Entre Bièvre et Rhône, Bièvre Isère, Bièvre Est et Pays Voironnais, la ligue de protection des oiseaux, du département, de la Chambre d'Agriculture, le SIRRA, l'UNICEM

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Investisseurs économiques	Bièvre-Isère Communauté	LPO	Entre Bièvre et Rhône, Bièvre Isère, Bièvre Est et Pays Voironnais ligue de protection des oiseaux Département, Chambre d'Agriculture SIRRA UNICEM

Ressources humaines

Soutien technique du département, pôle développement durable

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Temporalité	Budget Bièvre-Isère Communauté	Budget partenaires et financements sollicités	Budget total
2021	6 000 € TTC	39 000 €	45 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Caractère sensible d'un sujet touchant à la propriété privée. Gouvernance, robustesse au temps long.

CALENDRIER

Lancement au 2^{ème} semestre 2021

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
---------------------	----------------------------	----------------------	-------------------

Rapport annuel	LPO	0	1
Nombre de demandes d'information satisfaites	LPO	0	Selon besoins
Surface des parcelles visées par une mesure compensatoire	LPO	0	Selon besoins

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Prise en compte de la gestion environnementale dans les parcelles rassemblées

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments

ACTION N° 15-2. AIDE À LA PRODUCTION/AMÉLIORATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS AINSI QU'AUX TRAVAUX POUR L'ACCESSION DANS LE BÂTI ANCIEN DES CENTRES BOURGS ÉQUIPÉS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2021	3/3	1/3

CONTEXTE

Les principaux centres-bourgs anciens sont concernés par la vacance des logements et concentrent les problématiques de dégradation de l'habitat, occupé ou non. Plusieurs leviers peuvent concourir à la production de logements de qualité dans les bâtiments anciens, dont l'accession à la propriété et la rénovation de logements locatifs privés.

Aussi, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, afin de soutenir les ménages modestes et valoriser le bâti ancien, Bièvre-Isère a choisi:

- 1) d'accompagner les accédants modestes pour la rénovation de logements anciens en centre bourg,
- 2) de favoriser l'amélioration du parc privé ancien et la remise sur le marché de logements locatifs à loyer modéré en centre bourg.

OBJECTIFS

A travers son PLH, Bièvre Isère souhaite faciliter, pendant 6 ans, la rénovation de :

- 30 logements de logements locatifs privés
- 40 logements en accession dans l'ancien

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
248 MWh/an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	36 teqCO ₂ /an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre cet objectif, Bièvre Isère a prévu 2 actions ciblées dans son PLH :

➤ **Action 10 : Aide à la production/amélioration de logements locatifs privés dans le bâti ancien des centres bourgs équipés**

- 1) Localisation : centres-bourgs équipés (zone UA du PLUi) des 12 pôles principaux définis par le PLUI
- 2) Travaux pris en compte : travaux « lourds » par opposition aux travaux d’embellissement (structure, isolation, toiture...) et gain d’économie d’énergie de 35% avec atteinte de la classe énergétique D
- 3) Aide de Bièvre Isère : Aide de 5000 € aux propriétaires bailleurs pour les travaux d’amélioration des logements anciens pour un montant minimal de travaux de 30 000 €/logement
- 4) Critères d’éligibilité :
 - Accompagnement du projet par un opérateur
 - Logement conventionné par l’ANAH (plafond de loyer et de ressources pour le locataire)

➤ **Action 12 : Aide aux travaux pour l’accession dans l’ancien en centre-bourg équipé**

- 1) Localisation : centres-bourgs équipés (zone UA du PLUi) des 12 pôles principaux définis par le PLUI
- 2) Travaux pris en compte : travaux « lourds » par opposition aux travaux d’embellissement (structure, isolation, toiture...) et gain d’économie d’énergie de 35%
- 3) Aide de Bièvre Isère : Aide de 5000 € pour les travaux d’amélioration des logements anciens pour un montant minimal de travaux de 30 000 € pour les accédants
- 4) Critères d’éligibilité :
 - Ressources des accédants inférieures au plafond du PTZ dans l’ancien
 - Accompagnement du projet par un opérateur
 - Aide cumulable aux aides de l’ANAH, le cas échéant, ou au prêt à taux zéro
 - Engagement à occuper le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale

ACTIONS EN COURS

Convention avec SOLIHA pour la mise en place d’actions d’animation de proximité sur le territoire (appui aux actions de repérage et de communication, accueil et information des ménages, accompagnement des accédants et des propriétaires bailleurs)

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d’ouvrage	Maître d’œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SOLIHA AGEDEN

plus de 20 km de trajet domicile-travail			ANAH
--	--	--	------

Ressources humaines

Pôle habitat de Bièvre Isère communauté

Ressources documentaires ou techniques

Budget

- 1) Aide directe à la production/amélioration de logements locatifs privés dans le bâti ancien des centres bourgs équipés : 150 000 € en 6 ans
- 2) Aide directe aux travaux pour l'accèsion dans l'ancien en centre-bourg équipé : 200 000 € en 6 ans
- 3) Animation (convention annuelle avec Soliha) : 17 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

- 1) Difficultés de « capter » les accédants en amont de leur projet.
- 2) Aide aux propriétaires bailleurs adossée au conventionnement du propriétaire bailleur avec l'Anah (effet levier) mais les objectifs de l'ANAH varient et restent limités.

CALENDRIER

Démarrage : début 2020 (vote règlements d'attribution des aides)

Fin des actions : fin du PLH (2025))

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'aides accordées	Pôle Habitat Bièvre-Isère Communauté	0	30 pour les logements locatifs privés 40 pour les logements en accessions dans l'ancien

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 19-2. ATTEINDRE L'OBJECTIF TEPOS EN 2050

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise à jour des objectifs de maîtrise de la demande en énergie et de production des énergies renouvelable, définition et partage des objectifs détaillés	3/3	1/3

CONTEXTE

Le respect des objectifs assignés au PCAET conduit à une couverture de 84% de la consommation d'énergie par de la production locale d'énergie nouvelles renouvelables (ENR). Une inflexion modérée des objectifs permettrait d'atteindre la couverture totale en 2050.

OBJECTIFS

- Couvrir les besoins d'énergie du territoire par la production locale d'ENR.
- Saisir l'occasion que constitue la démarche TEPOS pour aller plus loin dans la valorisation des différentes démarches et actions existantes sur le territoire, l'identification et l'analyse les premiers retours d'expérience ;
- Identifier les leviers complémentaires possibles, pour permettre à la collectivité et à ses partenaires de dessiner une stratégie territoriale compatible avec l'objectif TEPOS et partagée par l'ensemble des acteurs ;
- Mettre en place une gouvernance permettant d'atteindre les objectifs fixés en adéquation avec les compétences et moyens d'actions des parties prenantes du territoire et en veillant à l'articulation des documents et stratégies locaux, régionaux et nationaux ;
- Définir un programme de concertation et de communication permettant d'associer largement les habitants du territoire à la dynamique TEPOS et ainsi constituer un véritable projet de territoire ;
- Compléter le programme d'action du PCAET en vue de l'objectif TEPOS, en définissant un programme d'actions sans regret à court terme et un plan d'actions pluriannuel renforcé ;

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : Consommation : -20 GWh/an Production ENR : +17 GWh/an	Objectif stratégique : -6650 teqCO ₂ /an	0	+

DESCRIPTIF

- **Actualisation l'état des lieux énergie-Climat :**
 - o actualisation du bilan des consommations énergétiques du territoire ;
 - o actualisation du bilan de la production d'énergies renouvelables et autres énergies ;
 - o actualisation du diagnostic « gaz à effet de serre » du territoire ;
 - o estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone sur le territoire ;
 - o diagnostic des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, de froid, sur le territoire ;
 - o diagnostic des dispositifs de stockage d'énergie sur le territoire ;
 - o recensement des bonnes pratiques, actions, projets réalisés et en cours sur le territoire, en lien avec la TEE ;
 - o identification des acteurs principaux (publics et privés) présents sur le territoire dans le domaine de la TEE et leurs poids ;
 - o pré-diagnostic de vulnérabilité au changement climatique sur le territoire.
- **Evaluation des potentiels du territoire**
- **Définition d'un programme d'actions immédiates dites « sans regret »**
- **Définition d'un programme d'actions pluriannuel !**
 - o Elaboration d'une stratégie énergétique partagée
 - o Elaboration du programme d'actions
- **Candidature TEPOS**

ACTIONS EN COURS

Etude préalable engagée par le bureau d'étude AERE

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Partenaires Entreprises Grand public	Bièvre-Isère Communauté	AERE	Services internes Partenaires

Ressources humaines

Pôle Développement Durable.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Intégré au budget de l'action 19

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Tout comme l'action 19, la capacité d'animation du TEPOS est dépendante des ressources humaines mises en place et du recrutement d'un ETP supplémentaire.

CALENDRIER

Phase 1 :

2021 : mise en place de l'animation, recrutement

2022-2024 : poursuite.

Phase 2 :

Suivi de la mise en œuvre des actions tout au long du PCAET

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2024
Avancement des actions	Chef de projet PCAET	0%	100%
Indicateurs stratégiques* : Consommations d'électricité et de gaz sur le territoire (open-data) Evolutions des consommations d'énergie, émissions de GES et production ENR calculées par l'OREGES	Chef de projet PCAET (via les Open-data Enedis et GRDF et le site de l'OREGES)	Conso. d'élec. : 295 GWh (2017) Conso. de gaz : 164 GWh Conso. d'énergie : 1216 GWh (2016) Emissions de GES : 336 kteqCO ₂ (2016) Prod. ENR : 160 GWh (2015)	Conso. d'élec. : 305 GWh Conso. de gaz : 123 GWh Conso. d'énergie : 1071 GWh Emissions de GES : 299 kteqCO ₂ Prod. ENR : 263 GWh

*N.B. : les résultats issus des modélisations de l'OREGES peuvent fluctuer au gré des changements de méthodologies de modélisation et ne concordent pas toujours parfaitement avec les données réelles de consommation.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Mise en place des moyens humains

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 19-3. SE Doter d'un plan territorial des énergies nouvelles renouvelables

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2022	1/3	2/3

CONTEXTE

Entrer dans la dynamique de territoire à énergie positive conduit à se doter d'un outil d'aide à la décision sur la politique locale de production, de stockage, de transport et de distribution d'énergies renouvelables. La volonté de privilégier l'économie circulaire, l'atteinte des objectifs bas-niveau carbone incite à concevoir un mix énergétique de production locale cohérent avec le mix de consommation.

Dans un contexte très évolutif, tant sur la production que pour la consommation d'énergie, il devient nécessaire de qualifier et de quantifier l'ensemble des bénéfices et des inconvénients de chaque énergie et de sortir d'arbitrages reposant exclusivement sur le coût du kilowatt-heure.

L'énergie électrique d'origine naturelle présente un fort potentiel de développement, mais l'irrégularité de la production pose des difficultés d'emploi : le poids des batteries, le transport filaire ou l'électrolyse induisent perte de rendement et/ou dissipation fatale, ce qui devrait rendre particulièrement attentifs à la destination de cette énergie.

OBJECTIFS

Les objectifs seraient donc :

- de préciser les objectifs de production par filière
- de préciser les objectifs de consommation par type d'usage
- de doter les élus d'outils de décisions pour arbitrer les choix de consommation énergétique
- de déterminer la nature et les conditions d'efficacité des équipements de production, de stockage de transport et de distribution d'énergie

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : Production ENR : +17 GWh/an	Objectif stratégique : -6650 teqCO ₂ /an	0	+

DESCRIPTIF

L'étude reprendra les éléments du PCAET, de la station multiénergie et explorera de nouvelles options en matière de réseau de chaleur et de réponse aux besoins nouveaux.

ACTIONS EN COURS

Etude pour une station de rebours pour le biogaz

Etude pour la station multiénergie

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Partenaires Entreprises Grand public	Bièvre-Isère Communauté		Services internes GRDF, GRT, Enedis, RTE, TE38, producteurs locaux d'énergie

Ressources humaines

Pôle Développement Durable.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

2021 50 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Recrutement en cours du directeur de pôle ENr..

CALENDRIER

2021 : recrutement du bureau d'étude

2022 réalisations de l'étude

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2024
Réalisation de l'étude	Bièvre Isère	0%	100%

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Mise en place des moyens humains

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 21-2. ENGAGER LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR APPORT VOLONTAIRE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	2022	3/3	1/3

CONTEXTE

La collecte des ordures ménagères résiduelles, qui est l'une des compétences de Bièvre Isère est historiquement réalisée en porte-à-porte en C1 ou C2 (et C3 pour un centre-ville), en régie et en prestation.

Bièvre Isère devant faire face à l'augmentation soutenue des coûts de traitement des déchets souhaite optimiser l'efficacité de la collecte pour réduire les tonnages soumis à la TGAP.

OBJECTIFS

- Passer d'une collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte à un modèle de collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV).
- Faciliter le dépôt de déchets OMR en même temps que les déchets recyclables,
- Renforcer le geste citoyen d'apport volontaire,
- Ancrer **l'apport volontaire durablement** dans les nouvelles habitudes de tri des déchets,
- Proposer une possibilité de dépôt des OMR 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
		0	++

DESCRIPTIF

Mettre en place la collecte des ordures ménagères résiduelles en déployant 200 points d'apport volontaire aériens, 20 enterrés et 180 semi-enterrés.

ACTIONS EN COURS

Recrutement d'un directeur de pôle ENR

Réalisation d'une étude de faisabilité en cours par VERDICITE.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Entreprises Grand public	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre Isère Communauté	Services internes SICTOM

Ressources humaines

Pôle ENR

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Investissements : 4 M€

Exploitation : -194 000 €/an

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Changement d'habitudes pour les usagers

CALENDRIER

2021 : phase étude

2022 : début du déploiement

2024 : achèvement du déploiement

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2024
OMR collectées /hab/an	Bièvre Isère	212 kg/hab	226 kg/hab
Emballage et papier	SICTOM	33 kg/hab	50 kg/hab
Verre	SICTOM	31 kg/hab	31 kg/hab

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

POINTS DE VIGILANCE

Indicateur de suivi environnemental